

Guide des parents 2026-2027



École élémentaire
Félix-Leclerc

50, chemin Celestine
Toronto, ON
M9R 3N3

Téléphone: (416) 397-2075

<http://felixleclerc.csviamonde.ca>
<https://www.facebook.com/EcoleElementaireFelixLeclerc>



Conseil scolaire Viamonde

csviamonde.ca

MOT DE LA DIRECTION

Chers parents, tutrices et tuteurs,

C'est avec plaisir que j'assume le rôle de direction de l'école élémentaire Félix-Leclerc. Au nom de tous les membres du personnel, je souhaite la bienvenue à tous les parents, tutrices, tuteurs, les autres membres des familles et surtout aux élèves qui nous reviennent et qui joignent la grande famille de l'école Félix-Leclerc pour l'année scolaire 2026-2027.

À l'école Félix-Leclerc, tous les membres du personnel font en sorte d'offrir un milieu sécuritaire, accueillant et sensible aux diversités et aux cultures qui enrichissent notre communauté scolaire. En tant qu'école de langue française, nous favorisons une vie scolaire et culturelle active pour tous les élèves et leurs familles. Votre contribution à notre grande famille scolaire est essentielle dans la mise en œuvre d'un milieu scolaire inclusif et riche en expériences et en apprentissages pour tous les élèves qui fréquentent notre école.

Cette année scolaire 2026-2027 sera remplie de projets enrichissants et d'activités engageantes, planifiés par notre équipe scolaire extraordinaire et je suis convaincue que votre enfant pourra s'épanouir et développer des connaissances, des habiletés et des valeurs essentielles.

Au plaisir de vous rencontrer prochainement !

Geneviève Myer Directrice
mynerg@csviamonde.ca



Conseil scolaire Viamonde

csviamonde.ca

MISSION, VISION ET VALEURS À L'ÉCOLE FÉLIX-LECLERC

Notre Mission

Cultiver l'excellence et la fierté francophone pour former les citoyens éclairés de demain.

À l'École Élémentaire Félix-Leclerc, notre mission est de cultiver l'excellence académique tout en renforçant la fierté francophone au sein de chaque élève. Nous nous engageons à façonner les citoyens éclairés de demain, capables de s'adapter avec succès à un monde en constante évolution et de contribuer activement et efficacement à la société.

Excellence académique et fierté francophone

Nous visons l'excellence dans tout ce que nous entreprenons. Notre école est un lieu où chaque élève est encouragé à atteindre son plein potentiel académique tout en développant une profonde fierté pour la culture francophone. Cette fierté, qui s'étend au-delà de la langue, est le fondement de notre identité éducative.

Formateurs de citoyens éclairés et engagés

Nous croyons en la responsabilité de former des citoyens éclairés et engagés. Notre programme éducatif vise à développer des compétences essentielles telles que la pensée critique, la résolution de problèmes et la collaboration, tout en mettant l'accent sur les valeurs de respect, d'empathie et de responsabilité sociale.

Adaptation dynamique à un monde en mouvement

Dans un monde en perpétuel changement, nous préparons nos élèves à exceller. Notre enseignement se fonde sur l'adaptabilité, la créativité et la résilience. Nous équipons nos élèves des compétences nécessaires pour naviguer avec succès dans un environnement en constante évolution, en favorisant une pensée flexible et novatrice.

Contribution active et efficace à la société

Nous croyons que l'éducation va au-delà de la salle de classe. Nos élèves sont encouragés à contribuer de manière active et efficace à la société. Nous les inspirons à devenir des agents du changement positif en leur fournissant les outils nécessaires pour s'impliquer dans leur communauté et au-delà.

Innovation et différenciation pédagogique

Pour réaliser notre mission, nous innovons continuellement avec des ressources pédagogiques novatrices et des méthodes d'enseignement différenciées. Nous comprenons que chaque élève a des besoins uniques et des styles d'apprentissage variés. Notre engagement envers la différenciation personnelle assure que chaque élève reçoive le soutien nécessaire pour réussir.



Conseil scolaire Viamonde

csviamonde.ca

Épanouissement guidé et soutenu

Nous croyons en l'épanouissement holistique de chaque élève. À travers un soutien personnalisé et bienveillant, nous créons un environnement où ils peuvent grandir, apprendre et s'épanouir. Notre équipe d'éducateurs dévoués est là pour guider nos élèves vers l'atteinte de leurs objectifs et aspirations.

Ensemble, en tant que communauté éducative, nous nous engageons à incarner cette mission chaque jour. En promouvant l'excellence académique, en renforçant la fierté francophone et en formant des citoyens éclairés et engagés, nous contribuons à façonner un avenir meilleur pour nos élèves et pour la société dans son ensemble.

Notre vision

Créer un environnement dynamique, inspirant et bienveillant, centré sur la réussite éducative et le bien-être de chaque élève.

À l'École Élémentaire Félix-Leclerc, notre vision est de créer un environnement dynamique et bienveillant où chaque élève peut s'épanouir, réussir et se développer pleinement. Nous sommes résolument centrés sur la réussite éducative et le bien-être de chaque apprenant, les inspirant à atteindre leur plein potentiel et à devenir des citoyens actifs, engagés et prêts à relever les défis de demain.

Un environnement dynamique et bienveillant

Nous aspirons à offrir un environnement éducatif qui stimule la curiosité, la créativité et l'apprentissage continu. Notre école est un lieu où chaque élève est accueilli avec bienveillance et respect, où la diversité est célébrée et où chacun peut s'épanouir en toute confiance.

Centrés sur la réussite éducative et le bien-être de chaque élève

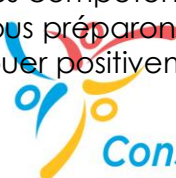
Notre priorité absolue est d'assurer la réussite éducative de chaque élève. Nous mettons en place des programmes et des ressources qui répondent aux besoins individuels, favorisant la croissance holistique tant sur le plan académique que personnel. Le bien-être mental, émotionnel et physique de nos élèves est au cœur de notre approche éducative.

Atteindre son plein potentiel

Nous croyons en la capacité illimitée de nos élèves. Notre école vise à inspirer chaque apprenant à rêver grand et à travailler avec détermination pour atteindre son plein potentiel. Nous encourageons la prise d'initiatives, la confiance en soi et la persévérance dans la poursuite de leurs objectifs.

Citoyens actifs, engagés et prêts à affronter les défis

Nous formons nos élèves à devenir des citoyens actifs et engagés dans leur communauté et au-delà. En développant des compétences de collaboration, de leadership et de responsabilité sociale, nous préparons nos élèves à relever les défis complexes de la société et à contribuer positivement à leur monde.



Conseil scolaire Viamonde

csviamonde.ca

Épanouissement dans son parcours éducatif

Nous considérons l'éducation comme un voyage de découverte et d'épanouissement. Notre école s'engage à fournir des opportunités d'apprentissage diversifiées, des expériences enrichissantes et un soutien personnalisé pour que chaque élève puisse vivre un parcours éducatif épanouissant et mémorable.

Nos valeurs :

- ★ *L'inclusion*
- ★ *Le respect mutuel*
- ★ *L'épanouissement individuel*

Nous nous engageons à inspirer nos élèves à cultiver une culture de collaboration et d'engagement tout en favorisant un environnement accueillant où la diversité est célébrée et où chaque individu se sent valorisé et respecté.



Conseil scolaire Viamonde

csviamonde.ca

LA FRANCOPHONIE, LA DIVERSITÉ ET LA CULTURE

Drapeau franco-ontarien

Le vert et le blanc symbolisent l'été et l'hiver de l'Ontario. La fleur du trille blanc à la droite (*Trillium grandiflorum*) est la fleur emblème officiel de la province de l'Ontario. La fleur de lys à la gauche est le rappel de l'appartenance au peuple Canadien français.



Engagement des parents

Nous vous rappelons que tout parent qui inscrit son enfant dans une école de langue française s'engage à participer à la mise en œuvre des buts et des objectifs liés à la francophonie, à promouvoir la fierté francophone chez son enfant et à comprendre que la langue de communication au sein de l'école est le français.

Santé et sécurité à l'école

Le Conseil scolaire Viamonde reconnaît que l'école a l'obligation d'offrir un environnement sain et sécuritaire à tous les élèves. C'est pour cette raison que le Conseil scolaire Viamonde a élaboré sa Politique no 3,204 qui précise les conséquences obligatoires dont les élèves sont passibles si leurs actes ne se conforment pas aux normes établies. Cette politique vise tous les participant(e)s à la vie scolaire : élèves, parents, tuteurs, tutrices, bénévoles, membres du personnel enseignant et autres, qu'ils se trouvent sur le terrain ou dans les locaux de l'école, à bord des autobus scolaires ou à une activité autorisée par l'école.

L'École élémentaire Félix-Leclerc préconise des moyens pacifiques pour résoudre les conflits et interdit toute forme d'agression. Le personnel de l'école élémentaire Félix-Leclerc a la responsabilité de maintenir un climat où l'on règle les conflits dans le respect et la civilité.

Le code de conduite de l'école est transmis à chaque famille dans une communication distincte. Afin de formaliser votre accord avec les règles et les attentes décrites dans ce dernier, un avis de réception signé est exigé. Cette procédure est importante pour garantir que chaque famille a pris connaissance des engagements requis et est d'accord avec les règles établies.



Conseil scolaire Viamonde

csviamonde.ca

Déroulement de la journée scolaire

Heures	Activités
8 h à 8 h 15	Arrivée des élèves
8 h 15 à 9 h 55	Bloc de 100 minutes
9 h 55 à 10 h 25	Récréation
10 h 25 à 12 h 05	Bloc de 100 minutes
12 h 05 à 12 h 25	Dîner
12 h 25 à 13 h 05	Récréation
13 h 05 à 14 h 45	Bloc de 100 minutes
14 h 45 à 15 h 00	Départ

Début de la journée scolaire

L'horaire de débarquement des autobus scolaires est de **8h à 8h15**.

La supervision des élèves débute à 8 h 00. Avant cette heure, aucune supervision n'est prévue pour vos enfants. Pour des raisons de sécurité, il est donc de la responsabilité des parents de respecter les heures de supervision et de ne pas déposer leur enfant avant que les superviseurs soient prêts à accueillir les élèves.

Pour toute question concernant le service de garde avant ou après l'école, veuillez communiquer avec Mme Bibi, directrice de la garderie La Farandole.

Une fois les élèves placés sous la supervision des membres du personnel de l'école, les parents ne sont pas autorisés à se promener dans les couloirs et cela pour des raisons de sécurité.

Fin de la journée scolaire

Les élèves qui prennent l'autobus scolaire se dirigent vers les autobus à 14h45. Les parents responsables du transport de leurs enfants doivent signer le registre de départ des élèves à la fin de la journée et ensuite attendre devant l'école pour récupérer leur enfant. Les élèves qui fréquentent le service de garde après l'école seront accompagnés dans les locaux respectifs par un membre du personnel.



Conseil scolaire Viamonde

csviamonde.ca

Changement à l'heure de départ de votre enfant

Pour tout changement exceptionnel de l'heure de départ (avant 14 h 45) ou du moyen de départ (absence d'autobus, absence au service de garde, etc.), il est important d'en informer Mme Loubna Hakki, au secrétariat, à l'avance, **avant 14 h**, en téléphonant au 416-397-2075 ou en écrivant un message à assidue-fele@csviamonde.ca

Visiteurs à l'école (cours d'école et dans l'école)

Tous les visiteurs et toute personne qui entrent dans l'école ou qui veulent accéder à la cour d'école doivent **signer le registre des visiteurs** situé au secrétariat de l'école et doivent **porter un badge de visiteur**.

Procédures à suivre :

★ **Retards** : Vous devrez inscrire le nom de votre enfant sur la feuille de retard. Le secrétariat lui remettra ensuite un billet de retard. Selon sa classe, des amis viendront le chercher pour l'accompagner en classe.

★ **Venir chercher votre enfant pendant les heures de classe** : Inscrire le nom de votre enfant sur la feuille des départs. Le secrétariat communiquera avec son enseignant(e) et votre enfant viendra vous rencontrer au bureau. ***Il est préférable de communiquer avec l'école avant votre arrivée.***

★ **Imprévus et circonstances particulières** : Vous venez à l'école pour laisser un message, apporter un dîner, etc., prière de vous rendre au secrétariat de l'école. Le secrétariat transmettra le message à votre enfant.



Assiduité

Nous aimons nos élèves et on voudrait les voir à l'école le plus possible. Une présence régulière et ponctuelle favorise la réussite, le bien-être et la continuité des apprentissages. Nous vous remercions donc de votre collaboration afin de limiter les absences et les retards, dans la mesure du possible.

Nous comprenons toutefois que certaines absences sont nécessaires. Si votre enfant doit s'absenter régulièrement en raison d'activités parascolaires ou d'une situation de santé, nous vous invitons à communiquer avec la direction afin que nous puissions collaborer avec vous pour soutenir sa réussite et son bien-être.

Déclarer une absence

Il est très important de communiquer l'absence de votre enfant avant 7h45 au secrétariat par courriel : assiduite-fele@csviamonde.ca ou par téléphone au : 416-397-2075

Veuillez indiquer les informations suivantes dans le corps de votre courriel ou dans votre message téléphonique :

- ☐ Nom et prénom du parent/tuteur/tutrice
- ☐ Nom et prénom de l'enfant
- ☐ Niveau
- ☐ Nom de l'enseignant(e) titulaire
- ☐ La raison de l'absence ou du retard

Matériel scolaire

Toutes les ressources nécessaires aux apprentissages sont fournies par l'école. Votre enfant doit toutefois apporter :

- un sac à dos suffisamment grand ;
- une boîte à lunch ;
- une gourde ou bouteille d'eau ;
- des chaussures d'intérieur, qui resteront à l'école, notamment pour l'éducation physique et santé ;
- des vêtements adaptés à la température.



Conseil scolaire Viamonde

csviamonde.ca

Collations et dîners

L'école assure la surveillance lors des périodes de dîner et lors des collations. Les élèves sont supervisés par des membres du personnel de l'école et du personnel embauché à cet effet. Aucun échange de nourriture n'est permis à l'école.

Nous encourageons fortement les goûters et les dîners santé. Il est très important de bien nourrir son corps, puisque les études démontrent qu'un corps en santé est plus favorable aux apprentissages.

L'école est encore, cette année, subventionnée par la fondation « Toronto Foundation for Student Success ». Grâce à cette allocation, nous pouvons offrir des collations aux élèves en matinée, leur permettant ainsi de bien commencer la journée. La date de début du programme de collations vous sera communiquée par la direction.

Nous vous demandons de prévoir suffisamment de nourriture dans la boîte à dîner de votre enfant pour le reste de la journée.

Veuillez noter que toute consommation de friandises et de boissons sucrées est interdite à l'école. Pour les fêtes d'anniversaire, nous comprenons que votre enfant souhaite souligner cette occasion avec ses amis. Cependant, en raison de la présence de plusieurs élèves souffrant d'allergies alimentaires sévères (arachides, produits laitiers, gluten, etc.), le partage de collations provenant de la maison n'est pas permis. L'école s'assurera tout de même de souligner l'anniversaire de votre enfant d'une autre façon, afin que cette journée demeure spéciale pour lui ou elle.

Programme de repas chauds – Freshy Box

Freshy Box vous propose un service de repas scolaires conçu pour rendre vos commandes simples, flexibles et rapides, tout en offrant à vos enfants des repas savoureux et équilibrés. Une communication plus détaillée sur les services offerts sera envoyée avant la rentrée scolaire.

Mise à jour des informations personnelles

Au courant des premières semaines, le secrétariat vous enverra par l'intermédiaire de votre enfant une fiche personnelle. Il est très important de mettre à jour les informations de votre enfant et de votre famille (exemple : nouveaux numéros de téléphone au domicile et au travail, contact en cas d'urgence, nouvelle adresse ainsi que tout changement pertinent) et de nous renvoyer la fiche corrigée. Vous pouvez également apporter les changements en contactant par courriel le secrétariat à l'adresse suivante :

Mme Loubna Hakki : hakkil@CSViamonde.ca



Conseil scolaire Viamonde

csviamonde.ca

Chaîne de communication avec l'école

Pour toute question touchant directement la vie en salle de classe, nous vous rappelons l'importance de communiquer d'abord avec le personnel enseignant de votre enfant. La plupart du temps, la personne qui interagit le plus avec votre enfant, c'est-à-dire, l'enseignante ou l'enseignant, peut répondre à vos questions et à vos préoccupations. Dans le cas de situations conflictuelles avec des membres de notre équipe, il est de mise de tenter de trouver des solutions avec la personne concernée en premier recours. Si toutes les tentatives en ce sens échouent, la direction d'école peut intervenir afin d'apporter son soutien et trouver un terrain d'entente.

Ainsi, pour toute question ou défi en lien avec la salle de classe, nous privilégions l'approche suivante :

- 1) Discuter d'abord avec l'enseignant.e concerné.e pour tenter de trouver des solutions ;
- 2) Si le problème n'est pas réglé, en discuter avec la direction de l'école ;
- 3) Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation.

Contact

En début d'année, l'enseignant.e titulaire ainsi que les spécialistes de votre enfant vous partageront une lettre d'introduction incluant le courriel de contact.

Direction : Geneviève Myner - mynerg@csviamonde.ca

Surintendant de l'éducation : Hughes Kamga Wambo -
Wambokamgawamboh@CSViamonde.ca

Conseillère scolaire : Geneviève Oger - ogerg@csviamonde.ca



Communications aux parents

Chaque mois, vous recevrez un calendrier ainsi qu'une communication présentant les différents événements et activités qui auront lieu au cours du mois. Nous vous prions de les lire attentivement, car ils contiennent de nombreuses informations importantes.

Vous recevrez également, une fois par mois, un calendrier visuel que vous pourrez afficher à la maison afin de vous aider à vous repérer dans les activités et événements à venir.

Nous sommes très fiers de pouvoir partager les accomplissements de nos élèves par l'entremise de la page Facebook de l'école. Veuillez la consulter régulièrement, car elle sert d'outil pour des communications importantes et urgentes. <https://www.facebook.com/EcoleElementaireFelixLeclerc>

Guichet Viamonde/Schoolday : permissions sorties et achats

Guichet Viamonde est un portail de paiements parrainé par le site web School-Day : <https://www.school-day.com/>. Ce portail permet aux parents, tutrices ou tuteurs de régler en ligne (Visa, MasterCard et Interac) les commandes de leurs enfants (collecte de fonds, sorties éducatives, etc.) et de soumettre les formulaires d'autorisation requis pour les sorties éducatives. Guichet Viamonde est accessible en tout temps et à partir de n'importe quel navigateur Internet de façon sécuritaire, efficace et écologique. Toutes les transactions sont archivées pendant sept ans aux fins de référence rapide et de vérification.



Devoirs

Le Conseil scolaire Viamonde reconnaît que les devoirs contribuent au développement des habiletés d'apprentissage et des habitudes de travail des élèves. Dans un milieu plurilingue comme celui de Toronto, ils permettent également de consolider les apprentissages et de favoriser la collaboration entre l'école et la famille. Pour plus d'information, je vous invite à consulter la [3 408 Devoirs politique](#) et [3 408 Devoirs dir.adm.](#)

Curriculum de l'Ontario

Vous pouvez consulter tous les curriculums de l'Ontario sur le site suivant :
: <https://www.dcp.edu.gov.on.ca/fr/curriculum#elementaire>

Accommodements fondés sur les croyances

Si vous souhaitez demander un accommodement pour votre enfant en raison de vos croyances, vous pouvez le faire en tout temps dans un délai raisonnable. Pour ce faire, il suffit de remplir le Formulaire de demande d'accommodement pour diverses croyances, disponible à l'école. Vous pouvez également demander une exemption à certains enseignements du domaine « Vie saine » en utilisant le Formulaire d'exemption de l'enseignement relatif au Développement de la personne et santé sexuelle; également disponible à l'école. Chaque demande est examinée individuellement et avec respect, conformément au Code des droits de la personne de l'Ontario. Pour en savoir plus sur vos droits et les démarches à suivre, nous vous invitons à consulter le  [Guide d'accommodement](#), et à communiquer avec la direction si vous avez des questions ou besoin d'accompagnement.



Accidents

En cas d'accident mineur, les premiers soins seront administrés et l'élève sera surveillé. Le parent sera contacté afin de prendre une décision réfléchie pour le bien-être de l'enfant.

En cas d'accident grave, les premiers soins seront administrés, les services d'urgence seront contactés et les parents seront avertis aussitôt. Si le parent n'est pas disponible, un membre de l'équipe contactera la personne que vous avez nommée en cas d'urgence. Le parent sera contacté dès que possible et le conseil assumera le coût de transport (ambulance, taxi ou autres).

Selon la politique 3.304, sur les commotions cérébrales, pour toutes blessures à la tête susceptibles d'occasionner une commotion cérébrale, les parents sont contactés afin de prendre une décision réfléchie pour le bien-être de l'enfant.

Maladie pendant les heures de classe

Si un élève est malade durant les heures de classe, il/elle doit le rapporter à son enseignant(e). L'enseignant(e) ou un membre de l'équipe enverra l'élève directement au bureau. L'administration évaluera le cas, notamment en lien avec les mesures directrices de la santé publique. Par la suite, s'il est nécessaire d'envoyer l'élève à la maison, un membre de l'équipe contactera les parents. Si ces derniers ne sont pas disponibles, il contactera la personne que le parent a nommée en cas d'urgence afin qu'elle puisse venir chercher l'élève.

Affection médicale prédominante et plans de soins

Premier signalement :

Dans le cas où votre enfant présente une affection médicale prédominante, voire l'asthme, l'anaphylaxie, le diabète ou l'épilepsie, il est de votre responsabilité d'en aviser l'école, avec le diagnostic de votre enfant dès que possible. Par la suite, un formulaire de plan de soin approprié vous sera partagé et chaque famille sera consultée par la direction.

Cette démarche permettra à l'équipe-école, en collaboration avec la famille, de mettre en place un plan de soins officiel précisant le diagnostic, les facteurs déclencheurs, les symptômes ainsi que les suivis requis, et ce, afin d'assurer la sécurité et le bien-être de votre enfant. * Le plan déjà reçu reste en vigueur tant que l'école n'a pas été avertie d'un changement.



Voici les vidéos de formations/sensibilisation par rapport aux affectations médicales afin de vous informer au besoin.

[Anaphylaxie 101 - Comprendre les réactions](#)
[Comment utiliser EpiPen ?](#)

[Comprendre l'asthme](#)
[Signes d'aggravation de l'asthme](#)

[Le diabète à l'école | Série de vidéos](#)

[EpilepsyAtSchool_FRE.pdf](#)

*Si votre enfant souffre d'allergies sévères et nécessite un EpiPen, veuillez en aviser immédiatement l'école afin que les suivis nécessaires puissent être assurés. Vous devrez ensuite prévoir l'envoi d'un EpiPen à l'école. Celui-ci sera conservé en tout temps au secrétariat et vous sera remis à la fin de l'année scolaire.

Administration des médicaments par l'école

Dans le cas où votre enfant aurait besoin de médicaments (autre que les plans de soins spécifiés ci-dessus), le [formulaire d'autorisation Permission d'administration de médicament à l'école](#) doit être complétés avant l'administration.

Conditions météorologiques et intempéries

Les élèves passent 70 minutes à l'extérieur chaque jour, soit 30 minutes lors de la récréation et 40 minutes pendant l'heure du dîner. Il est fortement recommandé que votre enfant porte des vêtements adaptés aux conditions météorologiques prévues.

Froid extrême

Quand la température atteint -17°C (avec ou sans le refroidissement éolien), l'école veille à la sécurité des enfants en s'assurant qu'ils puissent rester à l'intérieur durant les récréations et le dîner.

Pluie et orages

Les récréations ont lieu à l'extérieur lorsque le temps est incertain ou nuageux. Nous demandons aux parents, tuteurs et tutrices de s'assurer que leur enfant apporte des bottes ainsi qu'un imperméable ou un pantalon de pluie afin qu'il



puisse jouer et s'amuser confortablement à l'extérieur. En cas de pluie abondante, les récréations auront lieu à l'intérieur.

Temps ensoleillé

Si vous souhaitez que votre enfant applique de la crème solaire, il ou elle devra être en mesure de l'appliquer de façon autonome, au moment opportun. Les membres du personnel ne sont pas autorisés à appliquer de la crème solaire aux élèves.

Transport scolaire

Le transport scolaire est géré par **Francobus**. Pour connaître les critères d'admissibilité et les consignes relatives au transport, veuillez consulter la page [Transport scolaire du Conseil scolaire Viamonde](#).

L'école peut inscrire votre enfant au service d'autobus en cours d'année. Veuillez prévoir un délai pouvant aller jusqu'à **deux semaines** pour la confirmation d'un siège par Francobus. En début d'année scolaire, les informations relatives au transport seront transmises avant le 8 septembre 2026, premier jour d'école.

Pour les nouvelles familles, veuillez effectuer votre inscription au service de transport par l'entremise du **Portail des parents Francobus** : [BusPlanner Web - BusPlanner Web](#)

Tout changement à la routine habituelle de votre enfant concernant le transport scolaire durant la journée doit être communiqué à l'école. Par exemple, si votre enfant ne prend pas l'autobus scolaire, que ce soit avant ou après l'école, veuillez en aviser l'école par courriel.

En cas de fermeture d'école ou d'annulation du transport pour des raisons climatiques ou des situations d'urgence et autres imprévus, un avis sera affiché sur le site internet du consortium d'autobus et sur le site web du conseil scolaire aux adresses internet suivantes : www.francobus.ca, www.csviamonde.ca.

Les avis de fermeture d'école et d'annulation de transport scolaire sont diffusés à la radio et sur le site Facebook et Twitter du conseil scolaire Viamonde.



Sécurité dans l'autobus

La sécurité de tous les élèves qui prennent l'autobus est d'une importance primordiale et concerne toute la communauté scolaire.

Les règlements suivants doivent être suivis en tout temps :

- ☐ Il est interdit de stationner sa voiture dans les voies d'autobus scolaire.
- ☐ Il est interdit de se lever ou de circuler dans l'autobus : les élèves doivent rester assis en tout temps dans l'autobus scolaire.
- ☐ Les élèves doivent parler à voix basse dans l'autobus scolaire afin de faciliter les communications.
- ☐ Il est interdit de manger dans l'autobus, et ce pour des raisons de santé et de sécurité.
- ☐ Il est strictement défendu de lancer des objets dans l'autobus ou en dehors de l'autobus.
- ☐ Il est strictement défendu de mettre ses mains, ses pieds ou sa tête à l'extérieur des fenêtres d'autobus.

En cas de non-respect des règlements de sécurité, les étapes de la discipline progressive seront appliquées jusqu'à la décision de sanctionner ou de suspendre l'élève de l'autobus scolaire. Cette décision sera prise en collaboration entre la direction et Francobus.

Accompagner la classe lors de sorties éducatives et bénévolat à l'école

L'école Félix-Leclerc recherche de nombreux bénévoles pour nous aider à assurer la supervision des élèves lors des sorties scolaires. Nous comptons aussi sur les bénévoles pour effectuer des tâches de soutien à l'école pour appuyer le personnel de l'école. Dans cette perspective, notre école sélectionne, accueille et forme les bénévoles.

Si vous désirez accompagner votre enfant à une sortie scolaire ou aider l'enseignant(e) dans la salle de classe, vous pouvez devenir bénévole. [La politique et les directives administratives 4,105 – Bénévolat dans les écoles](#) expliquent la procédure à cet effet.

Voici les responsabilités d'un bénévole lorsqu'il ou elle accompagne les élèves à une sortie éducative :

- ☐ Planifier d'arriver à l'école à l'heure prévue ou un peu en avance ;
- ☐ Communiquer en français ;
- ☐ Suivre les directives de l'enseignant(e) titulaire ;
- ☐ Retourner à l'école avec les élèves ;



Conseil scolaire Viamonde

csviamonde.ca

- ☐ Se responsabiliser pour tout le groupe et pas seulement un élève (votre enfant) ;
- ☐ Surveiller les élèves de près pendant les activités ;

Vérification du casier judiciaire

Selon la Loi de 2025 sur le soutien aux enfants, aux élèves et aux étudiants, les conseils scolaires sont désormais tenus de vérifier les antécédents judiciaires des personnes bénévoles qui ont plus de 18 ans.

Selon les modalités de ladite loi, les personnes en situation de confiance ou d'autorité par rapport aux élèves doivent obtenir une **vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables (« Vulnerable Sector Check »)**. Voici des exemples d'activités de bénévolat nécessitant ce genre de vérification :

- lecture à un petit groupe d'élèves sans supervision direct d'un membre du personnel
- animation d'un club sans supervision directe d'un membre du personnel
- supervision d'un groupe d'élèves lors d'une sortie éducative avec moments où le personnel de l'école n'est pas présent

Les personnes bénévoles qui ne sont pas en situation de confiance ou d'autorité par rapport aux élèves doivent obtenir une **vérification de casier judiciaire et d'affaires judiciaires (« Criminal Record and Judicial Matters Check »)**. Voici des exemples d'activités de bénévolat nécessitant ce type de vérification:

- lecture ou présentation aux élèves de la classe en présence de l'enseignant titulaire
- appui à la distribution des commandes de repas du dîner
- animation d'un club pendant le dîner en présence d'un membre du personnel de l'école
- participation à une sortie scolaire comme parent bénévole (sans être laissé.e seul.e avec élèves)

Veuillez noter que certaines tâches de bénévolat ne requièrent aucune vérification :

- être responsable d'une station/centre lors du BBQ de la communauté scolaire un samedi (sans être laissé.e seul.e avec élèves)
- Participer comme membre au conseil des parents

Veuillez également noter qu'il est la responsabilité de la personne bénévole de faire les démarches nécessaires auprès des autorités policières du lieu de sa résidence. La direction de l'école peut fournir une lettre d'attestation à la personne bénévole sur demande.



Les relevés d'antécédents judiciaires devront être renouvelés à chaque cinq ans et les bénévoles devront signer une déclaration annuelle d'infraction chaque année (le tout sera consigné dans un registre, à l'école).

Procédure à suivre :

Veuillez communiquer avec la direction de l'école, qui vous indiquera le type de relevé de casier judiciaire à obtenir en fonction du type d'appui offert à l'école. Veuillez remplir le Formulaire C06_Inscription bénévolat (4 Mo)

Pour la région de Toronto, la méthode la plus simple et rapide pour obtenir son relevé de casier judiciaire est de faire une demande en ligne :

www.tps.to/police-checks

Cela en est de même pour la région de Peel : [Record Checks and Suspensions \(Pardons\) | Peel Regional Police](#)

Vous devrez alors fournir un code d'agence, qui devra être inscrit dans le champ « Nom de l'organisation demandant la vérification auprès des personnes vulnérables et code de l'organisation » du formulaire de demande. Le code d'agence du Conseil scolaire Viamonde est : **202311TPSON07831**

Les services policiers vous feront parvenir le document par courriel protégé par un mot de passe. Une fois reçu, veuillez le télécharger et l'envoyer à la direction afin que nous puissions en garder une copie pour nos dossiers.

Documents indiquant la garde légale en cas de séparation ou de divorce

Pour nous assurer du bien-être de tous nos élèves, il est essentiel que nous soyons informés de toutes restrictions légales concernant la garde et les droits de visite. Nous vous prions de bien vouloir nous signaler et **nous fournir une copie des documents légaux pertinents** afin que nous puissions les intégrer au Dossier (DSO) de votre enfant. Ces informations doivent être communiquées directement à la **direction de l'école** qui pourra garantir que toutes les dispositions nécessaires soient prises pour respecter les droits de garde établis par la loi.



Conseil scolaire Viamonde

csviamonde.ca

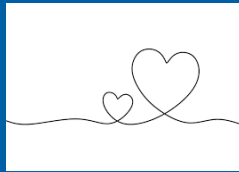
C'est une obligation légale ...

Selon l'article 72 de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille, le personnel doit déclarer un cas d'abus à la Société de l'aide à l'enfance. Il s'agit d'une obligation professionnelle que tout membre du personnel doit se soumettre.

Pour l'élève de moins de 16 ans, tout employé ou la personne bénévole, qui est témoin d'attouchements, d'agressions, d'assauts ou d'abus sexuels, qui soupçonne ou qui reçoit une plainte à cet effet, doit immédiatement en informer la Société de l'aide à l'enfance. La Société de l'aide à l'enfance fera une enquête.

Partenaires communautaires

En vue de répondre aux besoins des élèves dans un contexte plurilingue comme Toronto, l'école aura recours aux partenariats communautaires, tels que le Centre francophone, Santé publique Ontario, les services policiers, ou à d'autres services communautaires qui peuvent appuyer l'école dans sa démarche auprès des élèves, que ce soit pour de la prévention ou pour des interventions lors des besoins de l'école.



Les membres du personnel et les parents de l'école élémentaire Félix-Leclerc sont fiers de leur école et engagés dans le cheminement scolaire, culturel et identitaire de leurs enfants et de l'ensemble de notre communauté.

Bienvenue à toutes les nouvelles familles! Nous sommes heureux de vous accueillir dans notre belle communauté scolaire.



Conseil scolaire Viamonde

csviamonde.ca